

**ARRÊTÉ PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DES PERSONNALITÉS
EXTÉRIEURES INTUITU PERSONAE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (université Bordeaux-III),

Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 14 décembre 2023 et du 12 mars 2024,

Vu l'arrêté électoral du 25 janvier 2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 19 février 2024 portant appel à candidatures pour l'élection des personnalités extérieures désignées à titre personnel au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté modificatif du 9 avril 2024 prévoyant le report à la date du 6 mai 2024 de l'élection des personnalités extérieures désignées à titre personnel au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté modificatif du 2 mai 2024 prévoyant la modification du lieu de déroulement de l'élection des personnalités extérieures désignées à titre personnel au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 28 mars 2024 portant proclamation des résultats des élections des représentants des personnels aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 29 mars 2024 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu les candidatures recevables constatées au terme de l'appel à candidatures lancé par l'établissement pour la désignation des quatre personnalités extérieures intuitu personae devant siéger au sein du conseil d'administration dans sa composition telle que renouvelée au terme des élections des 26, 27 et 28 mars 2024,

Vu les opérations de vote déroulées en séance des 32 membres du conseil d'administration dans sa composition telle que renouvelée au terme des élections des 26, 27 et 28 mars 2024, pour la désignation des quatre personnalités extérieures intuitu personae appelées à siéger au sein du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu le procès-verbal retraçant les opérations de vote et de dépouillement du scrutin établi au terme du scrutin du 6 mai 2024,

PROCLAME LES RÉSULTATS SUIVANTS :

➤ Le procès-verbal susvisé faisant apparaître les indications suivantes :

Titre I - Résultats constatés au terme du 1^{er} tour de scrutin

➤ Au terme du 1^{er} tour de scrutin, organisé simultanément pour les quatre sous-catégories de personnalités extérieures intuitu personae à représenter au conseil d'administration de l'université (après constat du quorum atteint à l'ouverture de la séance) :

Article 1 : Résultats constatés pour la sous-catégorie à représenter de *personnalité extérieure intuitu personae* « assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise » :

Nombre de siège à pourvoir: 1.

Nombre de membres présents : 28



Nombre de membre(s) représenté(s) : 2

Nombre de votants : 30

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants – nombre de bulletins blancs ou nuls) : 28

NOM - Prénom	Nombre de voix obtenue(s)
BOBIN Olivier (Gérant associé et directeur scientifique de CIRAM ; diplômé de Bordeaux-III)	28
HUMBERT Sophie (Directrice SARL O'Tempora ; diplômée de Bordeaux-III)	0
MICHEL Chloé (Directrice Générale d'Écologie Urbaine & Citoyenne ; diplômée de Bordeaux-III)	0
<i>Total</i>	28

Article 2 : Résultats constatés pour la sous-catégorie à représenter de *personnalité extérieure intuitu personae* « représentant d'une organisation représentative des salariés » :

Nombre de siège à pourvoir: 1.

Nombre de membres présents : 28.

Nombre de membre(s) représenté(s) : 2

Nombre de votants : 30

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 3

Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants – nombre de bulletins blancs ou nuls) : 27

NOM- Prénom du candidat	Nombre de voix obtenue(s)
BONNAC HUDE Bernadette (Représentante Interco 33 CFDT)	12
LABRUE Patrick (Représentant UNSA Ferroviaire)	15
<i>Total</i>	27



Article 3 : Résultats constatés pour la sous-catégorie à représenter de *personnalité extérieure intuitu personae* « représentant d'une entreprise employant de moins de 500 salariés»

Nombre de siège à pourvoir: 1.

Nombre de membres présents : 28.

Nombre de membre(s) représenté(s) : 2

Nombre de votants : 30

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants – nombre de bulletins blancs ou nuls) : 28

NOM- Prénom du candidat	Nombre de voix obtenue(s)
GIBAUD Kévin (représentant de Réseau 535 ; diplômé de Bordeaux-III)	13
MOREL Clara (représentante de Locomotiv' SAS)	15
UHLIG Mara (représentante de SOLIHA Terres-Océan) ; diplômé de Bordeaux-III)	0
<i>Total</i>	28

Article 4 : Résultats constatés pour la sous-catégorie à représenter de *personnalité extérieure intuitu personae* « représentant d'un établissement d'enseignement secondaire»

Nombre de siège à pourvoir: 1.

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membre(s) représenté(s) : 2

Nombre de votants : 30

Nombre de bulletin(s) blanc(s) ou nul(s) : 2

Nombre de suffrages exprimés (nombre de votants – nombre de bulletins blancs ou nuls) : 28



NOM- Prénom du candidat	Nombre de voix obtenue(s)
BENZAÏDI Farah (Provisseure du Lycée François Mauriac)	0
COLIN Laurence (Provisseure du Lycée général et technique du Barp)	0
YVART Xavier (Provisseur du Lycée général des Graves)	28
<i>Total</i>	28

Titre II - Proclamation

→ Sont proclamées élues *personnalités extérieures intuitu personae* du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (pour un mandat courant à compter de la date de la 1^{ère} réunion du C.A. convoquée pour l'élection à la présidence d'université, les personnalités suivantes :

	NOM - Prénom de la personnalité extérieure désignée à titre personnel
1-: "Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise"	BOBIN Olivier
2- : "Représentant des organisations représentatives des salariés"	LABRUE Patrick
3- : "Représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés"	MOREL Clara
4- : "Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire"	YVART Xavier

Titre III – Publication - Exécution

Le présent arrêté est soumis à publication, conformément aux statuts susvisés, notamment par voie d'affichage au siège de l'université (hall du bâtiment Adm) et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université.

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Madame la rectrice de l'Académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 06 mai 2024.

Le président
de l'Université Bordeaux Montaigne,


UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
Lionel LARRE.
PRÉSIDENT